

CQP Animateur tennis de table

RNCP14546 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335t
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	14/04/2017

Certificateur(s)

Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de tennis de table (FFTT)

<http://www.fftt.com>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'animateur tennis de table exerce de façon secondaire, occasionnelle au sein d'une structure proposant des activités de tennis de table. Il anime les séances collectives de tennis de table jusqu'au niveau de compétitions départementales. En outre, il initie, anime, développe et encadre l'activité en prenant en compte des missions, des tâches et des lieux d'exercice.

L'animateur tennis de table assure :

- 1 – l'accueil en sécurité des publics enfants, parents et adultes, avant et après la séance, afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité tennis de table
- 2 – l'encadrement de séances de tennis de table en s'appuyant sur les références fédérales, en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation de la FFTT
- 3 – la dynamisation dans et autour de l'activité
- 4 – l'intégration de son activité dans le fonctionnement de la structure
- 5 – la protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

- Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention, échanger avec le public (enfants, parents et adultes)
- Gérer le moment qui précède et qui suit la séance de tennis de table en veillant à la sécurité des pratiquants
- Organiser des situations pédagogiques en tennis de table dans le temps créneaux horaires disponibles) et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- Mettre en œuvre des situations d'apprentissage et adapter son intervention au regard de la séance collectives de tennis de table et du cycle de séances.
- Expliquer et démontrer les exercices et gestes techniques en tennis de table
- Accompagner les Pongistes dans leur progression technique
- Développer l'éthique et les valeurs du tennis de table
- Respecter la réglementation fédérale du tennis de table (règlement technique – arbitrage)

- Vérifier la sécurité des pratiquants pendant la pratique au regard des critères établis (utilisation du matériel, sécurité physique, ...)
- Aider les pratiquants à s'engager vers des événements (stages, fêtes du club, ...).
- Aider les pratiquants à vivre l'événement (animer, accompagner, conseiller)
- Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants
- S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- Auto-évaluer ses interventions
- Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- Entretenir le matériel (tables, filet, raquettes, balles, ...)
- Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Clubs affiliés à la FFTT

Associations sportives

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles : emploi d'animateur occasionnel, secondaire, accessoire

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Article L.212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L.212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

- un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,

- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFTT ou son suppléant

COMPOSITION DU JURY — VAE

- un représentant de la CPNEF collèèges salariés ou son suppléant,
- un représentant de la CPNEF collèèges employeurs ou son suppléant,
- le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,
- un représentant de la FFTT ou son suppléant

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 14/04/2017

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP28797

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/14546/>